

République française

 Département de la
 Haute-Savoie

 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains

**Commune de
 CERVENS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2023 à 20 H

Convocation
 du 03/02/2023

L'an deux mil vingt-trois le 7 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : - 13
 Quorum : ----- 07
Présents : --- 09
 Absents : ----- 04
 Pouvoirs : ----- 00
 Votants : ----- 10

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

VOTE

Pour : ----- 09
 Contre : ----- 00
 Abstentions : -- 00

Absents excusés : DECOMBARD Coralie/ Ruta NOEL/ SANDRAL Linda/ PROFFIT Thierry.

Secrétaire de séance : Mme Catherine VUARGNOZ

Coupe de Bois

OBJET : Attribution d'une coupe de bois sur pied au plus offrant.

**Délibération
 N°2023-03**

Monsieur le Maire demande à monsieur Thierry PROFFIT, concerné par le sujet suivant soumis au vote du conseil, de bien vouloir sortir de la salle.

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise
 Le : 10/02/2023

Reçue en Préfecture
 Le : 10/02/2023

Mise en ligne sur le site
 de la commune
 Le : 10/02/2023

Le Maire Gil THOMAS



LE MAIRE RAPPELLE aux membres du conseil, que la commune vend **au plus offrant** 30 billons de bois de chauffage en un seul lot. Pour ce faire une annonce a été portée à la connaissance de la population par voie d'affichage et via la plateforme Illiwap le 9 décembre 2022 ; la date de réception des offres ayant été fixée au 9 janvier 2023.

LE MAIRE INFORME que six offres ont été reçues et qu'après analyse celle de M. Benjamin RACINE s'avère être la meilleure offre reçue pour une somme de 350 euros.

LE MAIRE INVITE le conseil à retenir cette offre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ RETIENT l'offre de monsieur Benjamin RACINE pour l'acquisition d'un lot de trente billons de bois de chauffage pour un montant de trois cent cinquante euros (350 euros).
- ⇒ MANDATE le Maire pour produire les pièces administratives et comptables nécessaires à l'encaissement de la somme liée à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Catherine VUARGNOZ

